



APPEL À LA GRÈVE

Montreuil, le 28 juin 2022



SALAIRES

ENSEMBLE, AGISSONS POUR NOS SALAIRES ET REFUSONS LA MARCHANDISATION DU TRAVAIL !

Sous la pression des cheminots, appuyés par la CGT, la Direction organise une table ronde Salaires le 6 juillet 2022.

Face à l'inflation, la Direction annonce (enfin !) des mesures mais en somme fixe.

Pourquoi la proposition de la Direction est injuste ?

La CGT, elle, revendique une grille linéaire pour tous les cheminots avec des augmentations générales des salaires au moins égales à l'inflation.

Le 6 juillet, mobilisons-nous, tous ensemble, pour nos salaires !

L'inflation galopante met en lumière les dix années de modération et de gel salariaux. Le nombre de démissions de l'entreprise en témoigne. Les cheminots ont raison d'être excédés par l'attitude de nos premiers dirigeants. La politique de « primettes » n'apporte aucune réponse pérenne. Pis, elle exacerbe les injustices et l'absence de reconnaissance de nos qualifications et de notre travail.

Dans un discours se voulant fractionnaire ou paternaliste, la direction de la SNCF explique qu'il faut une augmentation en somme fixe pour compenser la hausse des prix. Ce discours est démagogique et significatif de sa politique salariale.

Le prix de la qualification

Une grille des salaires a pour vocation de rémunérer le salarié au prix de sa qualification. Afin de garder la même valeur de la qualification, **seule une augmentation générale en pourcentage permet de maintenir la même progression salariale.**

Or une augmentation en somme fixe écrase les grilles car elle ne compense pas l'inflation pour tous les salaires.

Mais la grille SNCF est injuste !

La Direction a beau jeu de vouloir mettre en place des mesures en somme fixe qui, prétend-elle, soulageront mieux les petits salaires au prétexte que les grosses rémunérations s'envoleraient. **Or c'est la grille historique de la SNCF qui est fautive car elle est exponentielle.** Les écarts entre les premières positions de rémunération sont dérisoires vis-à-vis des dernières.

Les minima de branche (rémunération annuelle garantie) de l'accord Classifications et rémunérations, signé en décembre 2021, reproduisent exactement les mêmes défauts.

Ne nous laissons pas abuser par nos directions ! **Au final, une augmentation en somme fixe continue de péjorer les agents d'exécution et les maîtrises et dévalue les cadres.** C'est tous perdants face au coût de la vie !

La CGT a des propositions concrètes afin de reconnaître les qualifications.

La qualification des maîtrises et cadres, qui s'acquiert avec les diplômes, les formations qualifiantes, la technicité et l'expérience, et les responsabilités qui leur sont confiées doivent être reconnues par un véritable salaire ! Une fois que les savoir-faire sont acquis, ils doivent être reconnus par des qualifications et payés tout le long de la carrière.

La Fédération CGT des cheminots exige une grille des salaires au niveau de la branche, regroupant l'ensemble des cheminots, cadres permanents, contractuels et cheminots des entreprises privées, des agents d'exécution aux cadres supérieurs.

**JOURNÉE D'ÉTUDE
INGÉNIERIES**

Matériel / Génie Civil / Etude Signalé / Caténaire / Énergie
Essagueurs / Télécoms / Métrologie laboratoires / Programmes et Consignes

**DÉVELOPPONS
NOS SAVOIRS
POUR LE FER!**

Amphithéâtre du campus
Rimbaud à Saint-Denis

29 SEPTEMBRE 2022 DE 9H30 À 15H30
(accueil à partir de 8h30)

Informations auprès de vos militants UFCM CGT

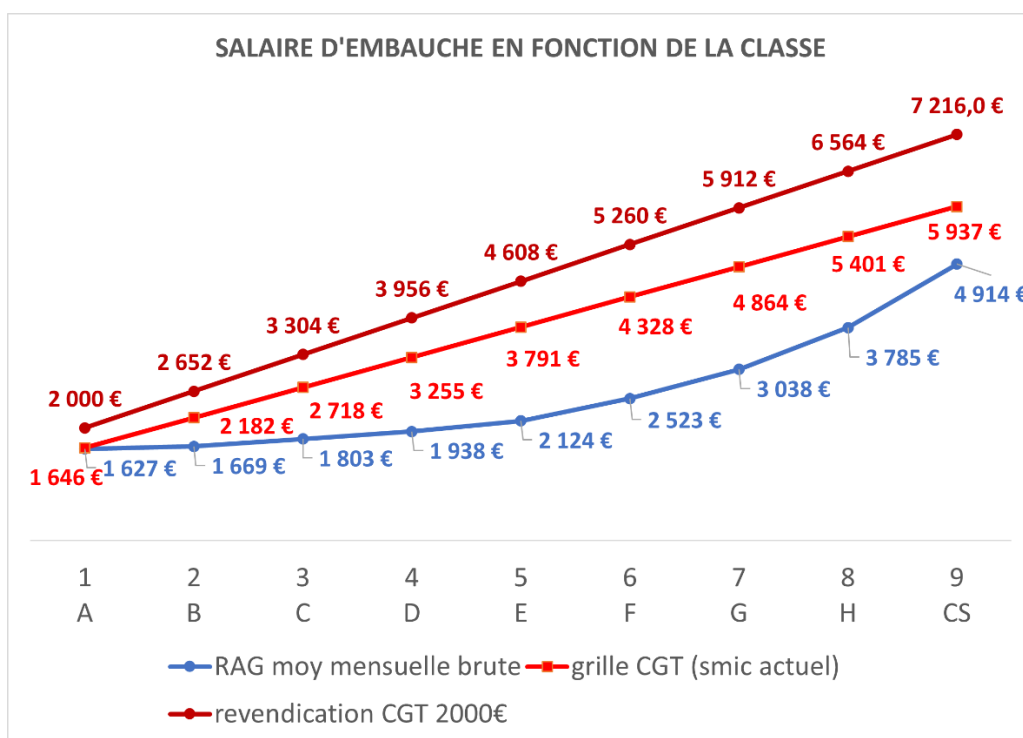


Équivalent en niveau de diplôme	Salaires
Sans diplôme	1 X le Smic
CAP/BEP	1,4 X le Smic
Bac	1,7 X le Smic
Bac+2	2 X le Smic
Licence	2,3 X le Smic
Maîtrise	2,6 X le Smic
Master	2,9 X le Smic
Doctorat	3,3 X le Smic

La première position de rémunération doit être au Smic : 2 000 € brut correspond aux calculs de la CGT pour que chaque salarié vive dignement de son travail. **L'écart entre la plus basse et la plus haute doit être contenu dans une proportion de 1 à 4.**

Cette grille doit être **indexée au minimum sur le véritable coût de la vie !**

Il y a donc urgence à corriger la grille SNCF et à renégocier intégralement la classification et la rémunération de la convention collective de la branche ferroviaire.



Et les cotisations ?

Les cotisations garantissent la solidarité entre les salariés, sous le principe où « **chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins** ». C'est le principe fondateur de la Sécurité sociale (maladie, retraite, chômage, famille, etc.) et du régime spécial SNCF.

En multipliant les primes non soumises à cotisations (comme le propose le patronat et le légifère la « macronie »), les inégalités s'accroissent, et nos régimes sont fragilisés. Elles contribuent à un système de santé à deux vitesses et tirent les pensions retraite vers le bas ! Les défenseurs des allègements de cotisations sont les promoteurs du dogme du recul de l'âge de départ à la retraite, par exemple, ou des complémentaires santé assurantielles.

Ensemble, exigeons un salaire en rapport avec nos qualifications et nos responsabilités. Les cheminots de tous les collèges doivent s'emparer de la question salariale !

La CGT appelle l'ensemble des cheminots de la SNCF à la grève, le 6 juillet 2022, pour que la Direction nous entende tous, quel que soit notre statut ou notre collègue.